

LE MOT DU MAIRE

Ignymontoise, Ignymontois,

Depuis le dernier bulletin municipal, janvier 2002, quelques projets ont été réalisés : dans la rue de Nogent, l'enfouissement des réseaux téléphoniques et de l'alimentation en énergie électrique basse tension, le renforcement de l'eau potable avec le remplacement de 40 compteurs, un nouvel éclairage public ainsi que l'engazonnement des bordures qui contribuent à donner une image plus accueillante à notre bourg. Au cours de l'été, lors de vos promenades, vous pourrez constater l'installation d'une nouvelle passerelle sur la Thironne qui répondra aux normes de sécurité et agrémentera notre vallée.

Le logement social est achevé; vous avez pu le visiter lors de l'opération "porte ouverte" organisée le 4 mai, apprécier la qualité, le bien-être et le cadre de vie agréable de cette demeure. Aujourd'hui, le locataire, sélectionné par la commission, bénéficie de ce confort. J'espère que nous allons bientôt renouveler ce genre d'opération dans notre bourg. J'ai inscrit la commune au concours des villages fleuris et certains d'entre-vous se sont fait connaître pour participer; je les en remercie bien vivement; j'espère que l'année prochaine vous serez plus nombreux à collaborer à l'enjolivement de notre village en contribuant à la mise en place de décors floraux sur les espaces publics et en entretenant proprement les espaces verts situés en limite de propriété.



Notre 1^{er} logement social dans l'opération "Cœur de Village"

La commune a décidé de poursuivre la restauration de son patrimoine bâti; l'intérieur de l'église, dans un certain état de décrépitude, bénéficiera d'un rajeunissement dans la mesure de nos possibilités financières mais aussi de votre générosité éventuelle, par vos dons qui apporteraient un plus.

Quelques mots enfin sur le projet de communauté de communes; sa constitution est envisagée avec une commune du canton de Brou et sept communes de notre canton. Aujourd'hui, une étude financière, effectuée par les services de la Préfecture, est en cours, mais les instances administratives veulent nous diriger vers la communauté de communes de notre canton, c'est-à-dire nous obliger à participer financièrement à la création et à l'entretien des divers équipements de Thiron-Gardais (salle de sports, piscine, parc de l'Abbaye, etc...), équipements que nous utilisons peu ou pas du tout. Le Conseil Municipal et moi-même se trouvent donc dans une certaine expectative, à savoir : rester au sein de notre canton, s'orienter vers le canton de Brou, ou bien maintenir notre proposition de huit communes. Il me serait particulièrement agréable de recueillir vos avis et réflexions sur ce sujet et je suis à votre disposition pour vous entendre et recevoir éventuellement votre courrier, votre message.

Bonnes vacances à tous !

"Joël Fauquet"

Le Maire

Les principales résolutions du Conseil Municipal du 2^{ème} semestre

Session du 23 janvier

CAR SCOLAIRE

Le Conseil municipal accepte le forfait de montage d'un téléphone portable Motorola fixe de 8 w pour un montant de 647,85 € ainsi qu'un abonnement SFR.

DEFENSE

Suivant les directives de la Préfecture, le Conseil municipal désigne M. HUET Jean-Paul pour assumer les questions de défense concernant la commune.

ZONAGE

Le Maire présente le rapport du commissaire enquêteur qui émet un avis favorable au projet définissant la limite de zone d'assainissement collective future; celle-ci sera étendue vers l'est jusqu'au lieu-dit La Fourche au niveau de la parcelle n° 61.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire informe le Conseil municipal qu'au terme des différentes réunions concernant le projet de communauté de communes, le programme devient plus précis et l'invite à délibérer, dans un premier temps, sur un accord de principe concernant le périmètre; il décide donc d'engager la procédure qui regroupe les communes de Chassant, Combres, Frazé, Haponvilliers, Montigny-le-Charif, Mottereau, Nonvilliers-Grand'houx.

Session du 25 février

DEVIS

Le Maire présente le devis pour l'enduit de la maison "opération Cœur de Village" qui s'élève à 1 533 € H.T. Le Conseil municipal accepte ces travaux et le montant du devis. Le Maire présente le devis de bornage, de géomètre et de clôture afférant au projet de réaménagement de la passerelle sur la Thironne; ce devis s'élève à plus de 1 000 €. Le devis de la passerelle, en elle-même, se présente avec un montant de 13 807 € avec une option en Ipé pour un supplément de 1 316 €, les travaux de mise en place sont estimés à 7 630 €. Le Conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à engager les démarches relatives au financement de ce projet.

Le Conseil municipal accepte la proposition d'achat d'une table de ping-pong pour un montant de 415 €

ORDURES MENAGERES

Le Conseil municipal répercute en 2002 la baisse de 3% concernant la participation de la commune au syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères qui est ainsi fixée à 107 €

Session du 25 mars

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2002

Régie transports scolaires
section investissement : 8 438 €
section exploitation : 17 468 € pour une subvention de 8 323 € de la commune

Distribution de l'eau
Section investissement : 204 992 €
section exploitation : 52 826 €

Logement social
Section investissement : 85 305 €
section fonctionnement : 7 090 € pour une subvention de fonctionnement de 3 500 € de la commune

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Il est voté pour s'équilibrer à :
333 613 € en section fonctionnement,
316 977 € en section investissement.
Les taux des taxes sont définis ainsi:
-Habitation : 7,88%
-Foncière (non bâti) : 26,49%
-Foncière (bâti) : 12,11%
-Professionnelle : 12,16%

VOIRIE

Devis pour pose de bordures et avaloir routes de Brou et de Nogent, travaux de renforcement au Mur, route du stade, voies de La Verrenie/Ecorcheboeuf, voie du Moulin de l'Etang et entrées rue de Nogent pour un montant de 44 664,50 € HT

EAUX PLUVIALES

Travaux d'assainissement rues de Nogent et de la Girarderie, ainsi qu'au lieu-dit La Pigeonnière pour un montant de 26 173,23 € HT

ECLAIRAGE PUBLIC

La mise en souterrain est estimée à 28 628,44 € TTC et le Conseil municipal autorise le Maire à signer le devis et à solliciter une subvention auprès du Syndicat Intercommunal Electrique du Perche.

PASSERELLE

Après présentation du projet, le Conseil municipal approuve les devis afférant au remplacement de la

passerelle actuelle sur la Thironne pour un montant de 26 876 € TTC et sollicite des subventions dont le plan de financement s'établit comme suit :
Région : 42 % → 11 433 €
Département : 22% → 6 000 €
Autofinancement : → 9 443 €

EGLISE

Accord de principe pour étudier une restauration intérieure de l'église, de ce fait 110 032 € sont prévus au budget primitif 2002.

EAU

Recours à un emprunt de 92 000 € sur 20 ans à taux fixe de 5,40 % pour financer les travaux de renforcement de l'eau potable et de terrassement.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Emprunt de 23 000 € sur 15 ans au taux de 5,20 % avec remboursements trimestriels et échéances constantes.

Session du 26 avril

PRESENTATION DES DEVIS DE PRESTATIONS DE SERVICES

La mise en place de la durée du temps de travail (35 heures) a nécessité de faire appel à des sociétés qui seront chargées de l'entretien du terrain de sport et du nettoyage des rues principales de la commune.

DIVERS

La nouvelle réglementation concernant les bouteilles à oxygène considéré comme produit médical, nécessite l'établissement d'un contrat avec une entreprise qui met à disposition l'entretien d'une bouteille d'1 m³ pour un montant de 339,39 € par an; le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

BUDGET PRIMITIF 2002

A la demande de la Sous-Préfecture, le taux des 4 taxes locales initialement votées le 25 mars, est modifié de la manière suivante :

Taxe d'habitation : 88% → 32 410 €
Foncière propriétés bâties : 12,12% → 29 742 €
Foncières propriétés non bâties : 26,47 % → 28 296 €
Taxe professionnelle : 12,16% → 18 799 €

soit un total de 109 247 € de contributions directes.

Session du 7 juin

PROGRAMME DU 14 JUILLET

- 13 juillet au soir - 20 h : Buffet
campagnard à la salle polyvalente
(17 € pour les adultes et 5 € pour les
enfants de moins de 12 ans).
- 23 h : bal ouvert à tous (gratuit).
14 juillet - 16 h : Rassemblement à la
salle polyvalente, revue des pompiers,
jeux dans la cour, concours de
fabrication d'épouvantails par les
enfants.
- 18 h : fin des jeux
- 22 h : Rassemblement à la mairie,
retraite aux flambeaux
- 23 h : Feu d'artifice

PANNEAU IDENTITAIRE COMMUNAL

Panneau signalétique sur lequel sont
mentionnés les données générales, le
plan avec les hameaux de la
commune, les chemins et les lieux
pour promouvoir des actions
touristiques. Les élus acceptent ce
projet et souhaitent sa mise en place
en 2003. Son coût, selon le résultat de
la consultation d'entreprise, est estimé
entre 3 811 € et 4 573 €. Le Conseil
Régional est sollicité ainsi que le
fonds d'initiative communal en faveur
du cadre de vie afin de ramener la
participation de la commune à 20%.

ACHAT DE MATERIELS

Le Conseil municipal autorise le Maire
à acheter une remorque avec benne
basculante pour effectuer les travaux
de différents domaines, donne son
accord pour l'achat de 10 barrières de
protection, décide de renouveler le
matériel informatique pour un montant
global de 2 596,03 €. Monsieur le
Maire précise qu'il sollicite pour ce
dernier, une subvention auprès du
Conseil Général selon le taux de la
commune, soit 40%.

LA VIE AU PAYS - INFOS PRATIQUES

L' AIDE PERSONNALISEE D' AUTONOMIE (APA)

C'est une allocation s'adressant aux personnes âgées de 60 ans et plus, vivant à domicile ou en établissement, qui se trouvent dans l'incapacité de faire face aux dépenses engendrées par leur manque ou leur perte d'autonomie. Il s'agit principalement des frais occasionnés pour les besoins de chaque jour : aide ménagère, auxiliaire de vie, dépenses liées à des fournitures.

Le dossier de demande d'APA est à retirer auprès du Conseil Général. Après l'enregistrement du dossier, une équipe médico-sociale se rend auprès de vous pour l'évaluation de votre degré de dépendance et de vos besoins. Le montant maximum de l'APA est fonction du plan d'aide proposé à la suite de cette expertise. Un plan d'aide individualisé est proposé aux personnes à domicile.

Toutes précisions complémentaires peuvent vous être apportées à la Mairie.

ASSISTANTES MATERNELLES

Elles accueillent à la journée, des enfants confiés par leurs parents; ce sont :

- Mme ANDROUARD Maryline 3 rue de Nogent t 02 37 24 14 31
- Mme ARRACHARD Michèle 2 rue de Nogent t 02 37 27 85 09
- Mme HERMAN Christine 15 rue des Perriers t 02 37 24 13 47
- Mme MORIN Katia 12 rue d'Illiers t 02 37 24 85 48

INSCRIPTIONS ELECTORALES

Inscription en Mairie pour tous ceux ayant atteint 18 ans et nouveaux habitants, avant le 31 décembre.
"Voter n'est pas une obligation mais, pour un digne citoyen, c'est un devoir".

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Prendre contact avec la mairie pour dresser l'état des effectifs et les dispositions éventuelles pour le transport de l'élève et avec l'école pour l'inscription proprement dite.

MAIRIE

Maire, Joël FAUQUET, t domicile : 02 37 24 22 90

Secrétariat de la mairie :

Permanences, les lundis de 10 h à 11 h 30, les vendredis de 14 h à 16 h et les samedis de 10 h à 11 h.

EAU - CONTRAT D' ABONNEMENT (Rappel et urgence)

En février, il a été distribué à chaque abonné un règlement et un exemplaire de contrat concernant la distribution de l'eau potable de la commune. Le contrat est à retourner à la Mairie, dûment rempli, pour le 31 juillet 2002.

VENTE DE TERRAINS

La commune met en vente 2 parcelles de terrains situées dans le bourg, rue de la Croisette; elles ont chacune une superficie de 1200 m² pour un prix unitaire de 12000 €. Pour tous renseignements concernant cette proposition, s'adresser à la mairie.

PERMANENCES DE NOTRE DEPUTE :

Patrick HOGUET tiendra des permanences dans les cantons d'Illiers et de Thiron.

Merci de prendre rendez-vous au 02 37 52 70 48.

REGLEMENTATION DES DIFFERENTS SERVICES PUBLICS

Recensement Service National

Conformément à la loi du 28/10/97, tous les jeunes gens des deux sexes ont l'obligation de se faire recenser à la mairie de leur lieu d'habitation dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire; cette inscription donne lieu à la délivrance d'une attestation susceptible d'être demandée ultérieurement dans la vie civile : examens, permis de conduire, instances administratives ou professionnelles.

Déchets végétaux

Il est rappelé que, par arrêté municipal du 3 juillet 2001, le brûlage occasionnel des herbes et branchages est :
-autorisé de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

-interdit en juillet, août, septembre ainsi que tous les samedis, dimanches et jours de fêtes.

Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Pour information, la déchetterie de Thiron-Gardais est ouverte les lundis et vendredis de 14 à 17 h et les samedis de 9 à 12 h et de 14 à 17 h.

Nuisances sonores

Selon l'arrêté préfectoral, les nuisances sonores (tondeuses, tronçonneuses, taille haies, etc...) sont interdites en dehors de ces horaires :

-du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

-le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

-les jours fériés et les dimanches de 10 h à 12 h

Elagage

Le long des voies communales, des chemins, des fossés et des cours d'eau ainsi qu'en bordure des propriétés, l'élagage est obligatoire et à la charge des riverains.

CHEMINS DE RANDONNEES PEDESTRES

Quatre circuits balisés sur les communes de Frazé et Montigny, dont deux au départ du parking du Grand Parc (église), vous invitent à la promenade; ils ont respectivement 7,1 Km, 9,5 Km, 11 Km et 12,5 Km pour des temps de parcours compris entre 1 h 45 et 3 h 10. Ils permettent de voir châteaux, églises, manoirs, forêts, rivières et moulins, et de se détendre sagement au milieu d'une nature accueillante aux confins du Perche.

A la mairie, des fiches descriptives avec itinéraires sont à la disposition des promeneurs éventuels à titre gracieux.

ASSOCIATIONS

Club "Raymond Gendre" Pdt : M. Raymond LEFEVRE

L'"Avenir de Montigny" Pdtte : Mme Janie-Claude RENARD

"Anciens Combattants" Pdt : M. Roland MAURY

"Sapeurs-pompiers" Pdt : M. Paul RISACHER

"USMC" (Union Sportive de Montigny-le-Ch.)

Pdt : M. Alain LAMELET

MANIFESTATIONS

27 septembre à 14 h : Manille au 17 des Sapeurs-pompiers

28 septembre à 20 h 30 : Manille au 17 des Sapeurs-pompiers

5 octobre à 14 h : Loto de l'USMC

26 octobre : Loto des Anciens Combattants

23 novembre à 14 h : Loto du Club de l'Amitié

7 décembre : Banquet des Sapeurs-pompiers

14 décembre : Repas de Noël du Club de l'Amitié

ARTISANS - COMMERCES

-Abattage de porcs,

M. Joël Herman, t 02 37 29 51 14

-Epicerie et

Bar-Restaurant "Le Saint-Pierre"

M. J-M. Le Cardinal, t 02 37 24 06 30

-Chauffage-Plomberie-Electricité-Climatisation,

M. Jean Cailleux, t 02 37 53 14 08

-Entretien terrains de sports "T.S.Net",

M. A. Béja, t 02 37 24 85 14

-Façonnage plastique, M. J-Marie Drouet, t 02 37 24 23 43

-Garage Automobiles, M. Jean-Luc Bourgogne,

t 02 37 24 23 44

-Maçonnerie-Couverture,

M. Pierre Chapron, t 02 37 24 22 40

-Nicot-Convoyages, Convoyages de tous véhicules

t 02 37 24 19 50

-Transports Express - Toutes distances M. Marc Renard,

t 06 82 41 36 72 - Fax et t 02 37 24 11 75

Collaboration à la réalisation de ce numéro : J. Fauquet,
J. Barnier, C. Fortin, N. Auburtin, R. Munier